

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement (prix en €/mois), ma consommation (prix en €/KWh susceptible d'évoluer mensuellement) et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs).

Les prix HT de l'abonnement et du kWh de gaz sont indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Energie⁽⁵⁾. Ils évoluent automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente du Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE.

Gaz*								
Option tarifaire	Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)				
				Hors remise		Avec remise		
		HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,96	9,53	0,1065	0,1484	0,1012	0,1420
	Zone 2		7,96	9,53	0,1072	0,1492	0,1018	0,1428
	Zone 3		7,96	9,53	0,1085	0,1508	0,1031	0,1443
	Zone 4		7,96	9,53	0,1097	0,1522	0,1042	0,1456
	Zone 5		7,96	9,53	0,1115	0,1544	0,1059	0,1477
	Zone 6		7,96	9,53	0,1137	0,1570	0,1080	0,1502
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	18,29	23,12	0,0805	0,1172	0,0765	0,1124
	Zone 2		18,29	23,12	0,0820	0,1190	0,0779	0,1141
	Zone 3		18,29	23,12	0,0840	0,1214	0,0798	0,1164
	Zone 4		18,29	23,12	0,0871	0,1251	0,0827	0,1198
	Zone 5		18,29	23,12	0,0907	0,1294	0,0862	0,1240
	Zone 6		18,29	23,12	0,0955	0,1352	0,0907	0,1294

-5%⁽⁶⁾

*Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle de Référence (telle que définie dans vos Conditions Générales de Vente).

Pour chaque option tarifaire et pour chaque zone géographique, TotalEnergies s'engage à définir un prix du kWh HT compris entre la fourchette basse et la fourchette haute du prix du kWh HT repère publié par la Commission de Régulation de l'Energie sur la page : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>.

Grille du prix repère publiée par la Commission de Régulation de l'Energie pour le mois indiqué en haut de document.

Les usages « cuisson/eau chaude » correspondent à l'option tarifaire T1.

L'usage « chauffage » correspond à l'option tarifaire T2

	Cuisson / eau chaude (T1)		Chauffage (T2)	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement en €/an	95,49	114,30	219,45	277,43
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,10817	0,15040	0,08402	0,12142
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,10506	0,14666	0,07664	0,11256
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,11489	0,15846	0,09900	0,13939

Inclus dans votre offre


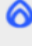

Un service clients facilement joignable
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat, Twitter ou Facebook.

Des outils en ligne
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

RDV Energie annuel
Faites le point une fois par an avec un expert pour mieux comprendre votre consommation et la réduire.

Options et services

Option	Assistance Dépannage				Abonnement mensuel (€)
					TTC
Assistance Electricité	✓				2,99€ / mois
Option Sérénité	✓	✓			4,99€ / mois
Pack Confort Plus	✓		✓		4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	✓	✓	✓		5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24			✓		2,99€ / mois

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé. Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

- (1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier en fonction des taxes sur la consommation finale d'électricité, dont le montant diffère selon les communes.
- (2) Pour l'électricité : les prix HT de l'abonnement et du kWh sont indexés au Tarif Réglementés de Ventes (TRV) d'électricité en vigueur.
- (3) Pour le gaz, les prix HT de l'abonnement et du kWh de gaz sont indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Énergie.
- (4) Le Tarif Réglementé de Vente d'électricité est calculé selon une formule tarifaire fixée par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/consommateurs/comprendre-les-tarifs-reglementes-de-vente-delelectricite-trve.html>
- (5) Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/consommateurs/prix-reperes-et-references/prix-repere-de-vente-degaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels.html>. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.
- (6) Remise pour toute nouvelle souscription à l'offre Spéciale 2 Gaz et hors changement d'offre, remise de 5% sur le prix du kWh HT, pendant un an à compter de la date de début de fourniture.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-de-vente>